



## COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE DE BASKET-BALL



La Garenne-Colombes le 26 Avril 2019

Comme déjà indiqué par voie de messagerie, les Assemblées Générales du Comité auront lieu le :

**SAMEDI 15 JUIN 2019 à partir de 8h30**

**Complexe US METRO**  
**10 avenue Raymond Aron**  
**92160 Antony**

L'Assemblée Générale Ordinaire Elective pour les postes vacants sera précédée d'une Assemblée Générale Extraordinaire en vue de la validation définitive de la modification des statuts du Comité suite aux modifications apportées par l'AG Fédérale du 20 octobre 2018, à Avignon.

Les votes par procuration ou par correspondance ne sont pas autorisés.

Les associations sportives sont représentées par leur président ou par un membre mandaté et licencié au sein de l'association qu'il représente.

Le nombre de voix, par délégué, correspond au nombre de licenciés de l'association **à la date du 31/03/2019**. (Etat FFBB, calcul en fonction des articles 6 et 7 des statuts du Comité).

Les votes ont lieu à bulletin secret, mais conformément aux dispositions du règlement intérieur (art 8), l'assemblée générale peut décider que les votes auront lieu à main levée ; sauf s'il s'agit de l'élection des membres du Comité Directeur.

**L'amende pour NON-REPRESENTATION à ces assemblées est de 100 euros.**

**APPELS DE CANDIDATURES pour le poste vacant du Comité Directeur et pour la désignation des délégués à l'assemblée générale fédérale ci-joints.**

La Secrétaire Générale,

**MARYLINE BACON**

La Présidente,

**CHANTAL DEVILLARD.**

Une commission de vérification des pouvoirs dont les membres sont désignés par le bureau s'assurera de la validité des pouvoirs des personnes présentes. Elle statue, sans appel, sur toute contestation se rapportant aux pouvoirs.

## **APPEL DE CANDIDATURES POUR LES POSTES VACANTS DU COMITE DIRECTEUR**

Le Comité des Hauts de Seine est administré par un comité directeur composé de **18 membres**, dont **au minimum** un médecin, un jeune âgé de moins de 26 ans (à la date de l'élection) et un nombre de postes réservés aux féminines (entre 5 et 7).

16 membres composent actuellement le comité directeur (dont un médecin et six féminines) : le nombre de postes vacants (dont au minimum un jeune de moins de 26 ans) est donc de 2.

L'appel de candidature est donc effectué pour **2 membres dont un sur le collège jeune.**

Le mandat des membres du comité directeur étant de 4 ans, celui des membres qui seront élus à l'issue de cette assemblée prendra fin en 2020.

Les membres du comité directeur seront élus au scrutin secret uninominal majoritaire à deux tours, par les représentants des groupements sportifs membres affiliés à la Fédération Française de Basketball et les licenciés individuels.

Les représentants doivent posséder la qualité de président des groupements qu'ils représentent. Toutefois, le président peut donner mandat exprès, à une personne de son club licenciée à la Fédération, afin de représenter celui-ci.

En outre, les représentants doivent être majeurs, jouir de leurs droits civiques et ne pas faire l'objet d'une suspension de licence à la date de l'assemblée.

Nul ne peut être représentant d'un groupement sportif membre, ni remplir une fonction élective au sein du Comité Départemental, s'il occupe une fonction rémunérée dans ce Comité.

Un groupement sportif membre ne pourra participer au vote, par le biais de son représentant, s'il n'est pas en règle avec la trésorerie du Comité départemental, de la Ligue, et/ou de la Fédération Française de Basketball.

Chaque groupement sportif membre représenté dispose d'un nombre de voix égal au nombre de ses licenciés établi au 31 mars 2019.

Pour la validité de la tenue de l'assemblée générale, les représentants présents des groupements sportifs membres doivent représenter, au total, au moins la moitié de la totalité des voix dont dispose l'ensemble des groupements sportifs membres.

## **CONDITIONS DE CANDIDATURES**

Est éligible au comité directeur toute personne majeure jouissant de ses droits civiques, licenciée depuis au moins six mois, à la date de l'élection, au sein du département des Hauts de Seine.

Conformément aux modalités d'éligibilité indiquées dans l'article 6 des statuts, les candidats pour le poste vacant devront être âgés de – de 26 ans à la date du 15 juin 2019.

Les candidatures aux fonctions de membre du Comité Directeur devront être adressées, **individuellement, par lettre recommandée avec AR, ou déposées au secrétariat général contre délivrance d'un reçu** au siège du Comité, **POUR LE 15/05/2019**, accompagnées d'une copie de la licence de la saison en cours (le cachet de la poste ou celui du dépôt feront foi).

## **APPEL DE CANDIDATURES POUR LA DESIGNATION DES DELEGUES A L'A.G FEDERALE**

Conformément aux directives fédérales (article 10 des statuts FFBB), il est procédé à l'occasion de chaque assemblée générale annuelle à l'élection des délégués à l'Assemblée Fédérale représentant les clubs dont aucune équipe senior n'opère en championnat de France.

Les candidatures à la fonction de délégué des clubs doivent être déposées dans les mêmes conditions et sont soumises aux mêmes règles applicables aux candidatures à l'élection du Comité Directeur départemental ci-dessus indiquées.

La liste des candidatures recevables sera arrêtée par la Commission électorale et communiquée aux membres de l'Assemblée selon les mêmes procédures que pour l'élection au Comité Directeur Départemental.

L'élection se déroule selon les mêmes règles que celles qui gouvernent l'élection des membres du Comité Directeur Départemental.

Le nombre de délégués à élire est de 2 pour le Comité des Hauts de Seine (ce nombre est déterminé selon les critères applicables à l'article 10 à la date du 31 mars pour les clubs votants concernés).

Ces délégués désignés devront être disponibles durant toute la saison 2019-20 pour représenter les clubs concernés, d'une part lors de l'assemblée générale ordinaire fédérale qui se tiendra du 10 au 13 octobre 2019 à Vittel et d'autre part, lors de toute autre assemblée fédérale convoquée au cours de la prochaine saison.

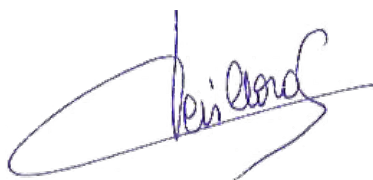
Les candidatures des délégués devront être adressées, **individuellement, par lettre recommandée avec AR, ou déposées au secrétariat général contre délivrance d'un reçu** au siège du Comité, **POUR LE 15/05/2019**, accompagnées d'une copie de la licence de la saison en cours (le cachet de la poste ou celui du dépôt feront foi).

La Secrétaire Générale,



**MARYLINE BACON**

La Présidente,



**CHANTAL DEVILLARD.**